



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2013**

DATE DE CONVOCATION

08 juillet 2013

DATE D’AFFICHAGE

08 juillet 2013

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 09
ABSENTS : 06
QUORUM : 08
PROCURATION : 00

**DELIBERATION N°2013/42/M-T
Portant identification des parcelles communales
sises au Bourg de Tonnégrande.**

**L’AN DEUX MILLE TREIZE LE DOUZE JUILLET Á SEIZE HEURES, LE
CONSEIL MUNICIPAL** dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en
séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE
Maire.**

ETAIENT PRESENTS :

Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

ABSENTS:

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Patrick LABEAU**, 3^{ème} adjoint, a été nommé à ces fonctions qu’il a acceptées.



.../...

Délibération n°42/2013/MT
Portant identification des parcelles communales vacantes
dans le bourg de Tonnégrande

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Dans le cadre de l'optimisation de notre fiscalité, il y avait lieu de procéder à un état des lieux des parcelles communales vacantes sises au Bourg de Tonnégrande, pouvant être proposées à la vente.

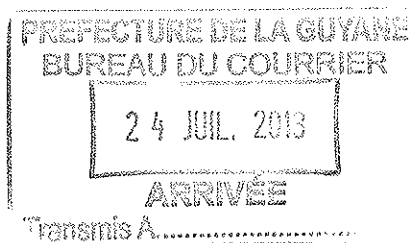
Cet état des lieux basé sur les éléments du cadastre, les contrôles effectués par la Police Municipale, le constat, par photo aérienne, des parcelles occupées, permet l'établissement de la liste suivante :

	Section	Numéro	Superficie (m ²)
1	AC	7	475
2	AC	46	678
3	AC	64	266
4	AC	98	284
5	AC	99	267
6	AC	100	282
7	AC	101	266
8	AC	102	301
9	AC	103	283
10	AC	184	343

De plus, il est important de rappeler qu'en ce qui concerne les parcelles communales sises au Bourg de Tonnégrande, occupées, il a y lieu de procéder à une régularisation de celles-ci.

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Prendre acte de la vacance des parcelles communales sise au Bourg de Tonnégrande en vue d'une cession à titre onéreux.
- Autoriser le Maire à procéder par toutes voies légales à la régularisation des parcelles communales sises au Bourg de Tonnégrande, occupées.
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121.23 et R.2121-9,

Vu le rapport de Monsieur le Maire portant identification des parcelles communales vacantes sises au Bourg de Tonnégrande ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré

DECIDE :

Article 1 : **PREND** acte de la vacance des parcelles communales sise au Bourg de Tonnégrande, en vue d'une cession à titre onéreux, mentionnées dans le tableau suivant :

	Section	Numéro	Superficie (m ²)
1	AC	7	475
2	AC	46	678
3	AC	64	266
4	AC	98	284
5	AC	99	267
6	AC	100	282
7	AC	101	266
8	AC	102	301
9	AC	103	283
10	AC	184	343

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à procéder par toutes voies légales, à la régularisation des parcelles communales occupées, sises au Bourg de Tonnégrande.

Article 3 : **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE PAR NEUF (09) VOIX CONTRE ZÉRO (0).

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 12 juillet 2013

Le Maire,

Patrick LECANTE



Publication le :

